

## **Un mauvais coup porté au dialogue social**

Sans surprise, le Medef refuse d'engager une négociation visant à instituer un dialogue social adapté aux petites entreprises (moins de 11 salariés). Par cette décision, l'organisation montre sa difficulté à dégager en interne des positions communes.

Plus grave, cette décision porte un mauvais coup à la pratique du dialogue social en France.

L'UPA rappelle que l'engagement d'une négociation résultait d'une exigence de la loi du 20 août 2008. Le refus de négocier est d'autant plus regrettable qu'il donnera lieu à une reprise en main par le gouvernement.

L'UPA ne peut se satisfaire de dispositions à venir imposées par la loi sur un sujet qui concerne prioritairement les partenaires sociaux.

Dans ces conditions, l'UPA propose aux organisations syndicales de salariés de procéder le 22 décembre après-midi à un « tour de table » sur les questions posées par la loi (effectivité de la représentation du personnel et mesure de l'audience des organisations syndicales de salariés dans les TPE).

En outre, l'UPA prendra contact avec les autres organisations patronales concernées par la question du dialogue social dans les petites entreprises, l'UNAPL et la FNSEA.